

Garantie limitée de TCL North America

Tous les nouveaux modèles de produits TCL, y compris les téléviseurs ACL et DEL, les barres de son et les appareils électroménagers, y compris les climatiseurs de fenêtre, les climatiseurs portables et muraux, les déshumidificateurs, les purificateurs d'air et les aspirateurs robots (chacun étant désigné individuellement comme un « produit » ou une « unité », et ensemble comme les « produits »).

Ce que couvre votre garantie : les défauts matériels ou de fabrication au propriétaire initial de ce produit TCL lorsqu'il a été acheté à l'état neuf chez un revendeur agréé de produits de marque TCL au Canada et emballé avec cette déclaration de garantie.

Nouveaux produits (usage non commercial)

Pendant combien de temps après votre achat : Un (1) an à compter de la date d'achat pour les pièces et la main-d'œuvre pour une utilisation non commerciale.

Nouveaux produits (usage commercial)

Pendant combien de temps après votre achat : Six (6) mois à compter de la date d'achat pour les pièces et la main-d'œuvre pour une utilisation commerciale.

L'utilisation commerciale comprend, sans s'y limiter, l'utilisation de ce produit dans un environnement commercial ou d'affaires, l'utilisation de ce produit dans une institution ou à des fins institutionnelles, ou d'autres fins commerciales, y compris des fins de location.

Ce que nous ferons

- À la discrétion de TCL, (1) payer à un Centre de service agréé TCL les frais de main-d'œuvre et les pièces pour réparer votre produit, ou (2) remplacer votre produit par un produit neuf, remis à neuf ou réusiné de valeur équivalente. La décision de réparation ou de remplacement sera prise uniquement par TCL. Voir la section intitulée « Comment obtenir un service ».

Comment obtenir le service

- Avant de soumettre une demande de service de garantie, veuillez visiter le site support.tcl.com dans la section Foire aux questions (FAQ) pour des suggestions utiles de dépannage supplémentaires.
- Pour obtenir un service de garantie, contactez le service d'assistance clientèle TCL en visitant le site support.tcl.com/contact-us. Veuillez avoir sous la main le type de votre produit, le numéro de modèle, le numéro de série et le code postal. Le dépannage et l'approbation préalable d'un représentant TCL DOIVENT avoir lieu avant d'envoyer votre produit à un centre de service TCL.
- Un représentant doit résoudre votre problème par téléphone, par clavardage ou par courriel avant de fournir le service. S'il est déterminé que votre appareil doit être réparé, le lieu de réparation sera à la seule discrétion de TCL sur la base de la déclaration de garantie limitée.
- À la seule discrétion de TCL, les écrans de téléviseurs de 43 pouces et moins seront soit réparés dans un Centre de service TCL agréé, soit échangés directement contre une unité neuve, remise à neuf ou recertifiée. À la seule discrétion de TCL, les écrans de télévision de 44 pouces ou plus seront soit réparés, soit échangés directement contre une unité neuve, remise à neuf ou recertifiée dans un centre de service TCL agréé ou à domicile. Dans le cas d'une visite de service où le technicien sur place, à sa seule discrétion, juge que les

conditions du domicile ou de la propriété sont dangereuses ou non sécurisées, TCL se réserve le droit d'annuler ou de reprogrammer la visite de service ou d'opter pour un échange de l'unité sous garantie contre une unité remise à neuf ou recertifiée au lieu de la visite de service à domicile.

- TCL n'est pas responsable des frais de transport pour la couverture de la garantie, y compris, mais sans s'y limiter, la réparation ou le remplacement de l'unité, jusqu'au centre de service agréé TCL ou à l'adresse désignée par TCL. Toutefois, TCL prendra en charge les frais de retour vers une adresse canadienne uniquement. TCL fournira des instructions pour l'emballage et l'expédition de l'unité au Centre de service agréé TCL ou à l'adresse désignée par TCL. Les Unités mal emballées ou endommagées pendant l'expédition ne sont pas couvertes par la garantie limitée de votre produit.
- Pour obtenir un service de garantie, il faut présenter une preuve d'achat sous la forme d'un acte de vente ou d'une facture acquittée provenant d'un revendeur agréé et prouvant que le produit se trouve dans la période de garantie.
- Dans le cas où une unité doit être remplacée, une photo de l'arrière de l'unité indiquant le modèle et le numéro de série et une photo du problème du produit lui-même peuvent être requises.
- UNE AUTORISATION DOIT ÊTRE OBTENUE AVANT (1) D'ENVOYER TOUT PRODUIT À UN CENTRE DE SERVICE AGRÉÉ TCL OU (2) D'OBTENIR TOUT SERVICE DE RÉPARATION, DE REMPLACEMENT OU DE LOCATION À DOMICILE.

Ce que votre garantie ne couvre pas :

- Une unité vendue « telle quelle », « usagée », « reconditionnée en unité », « recertifiée par l'usine » ou « remise à neuf », en état ou avec des défauts.
- Les dommages causés par le transport ou la manutention, y compris les dommages pendant l'expédition depuis un détaillant (veuillez contacter votre détaillant pour obtenir de l'aide).
- Plans d'entretien prolongé achetés auprès des détaillants. Veuillez contacter votre détaillant pour obtenir de l'aide.
- Instruction du client. (Votre manuel du propriétaire décrit comment installer, régler et faire fonctionner votre unité. Toute information supplémentaire doit être obtenue auprès de votre revendeur agréé).
- Les appels de service à votre domicile pour la livraison ou le ramassage, l'installation, l'instruction, le remplacement des fusibles de la maison, le raccordement du câblage de la maison ou de la plomberie ou pour corriger des réparations non autorisées.
- Installation et réglages connexes, ou dommages résultant de l'installation.
- Dommages résultant de méthodes d'installation ou de réparation non approuvées.
- L'incapacité du produit à fonctionner en raison de problèmes de réception de signaux non causés par votre appareil ou en raison de pannes ou d'interruptions de courant ou d'un service électrique inadéquat.
- Les dommages résultant d'une mauvaise utilisation, d'un abus, d'une négligence, d'insectes, de l'usure normale, de dommages cosmétiques, d'une mauvaise manipulation, d'une installation défectueuse, d'un câblage électrique inadéquat ou de surtensions sur les lignes électriques.

- Dommages causés par l'utilisation du produit dans une atmosphère corrosive ou humide.
- Marquages ou images sur le panneau du téléviseur résultant de la visualisation d'images fixes (y compris, mais sans s'y limiter, certaines images 4:3 sur des téléviseurs à écran large ou des données ou images dans des emplacements fixes de l'écran provenant de bannières, de jeux vidéo ou de certains réseaux de diffusion).
- Les appareils dont les numéros de série d'usine originaux sont illisibles ou manquants, ou qui ont été modifiés, défigurés ou altérés de quelque manière que ce soit.
- Piles.
- Un téléviseur qui a été modifié ou incorporé à d'autres produits ou dont le numéro de série a été retiré ou altéré.
- Utilisation d'accessoires ou de composants qui ne sont pas compatibles avec ce produit.
- Un appareil acheté ou entretenu à l'extérieur du Canada.
- Les frais d'expédition de l'appareil au centre de service agréé TCL ou à l'adresse désignée par TCL. TCL prendra en charge les frais de retour au client à une adresse canadienne uniquement.
- Les cas fortuits ou de force majeure (à titre d'exemples illustratifs et pour éviter tout doute, de tels cas fortuits ou de force majeure comprennent, sans s'y limiter, les dommages causés par les tremblements de terre, les incendies, la foudre ou les inondations, qu'ils soient causés par la nature ou par l'homme).
- Les dommages spéciaux, accessoires ou consécutifs.

LIMITATION DE LA GARANTIE

- LA GARANTIE MENTIONNÉE CI-DESSUS EST LA SEULE GARANTIE APPLICABLE À CE PRODUIT. AUCUNE INFORMATION VERBALE OU ÉCRITE DONNÉE PAR TTE TECHNOLOGY INC. DBA TCL NORTH AMERICA, SES AGENTS OU EMPLOYÉS NE PEUVENT CRÉER UNE GARANTIE OU AUGMENTER OU MODIFIER DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT LA PORTÉE DE CETTE GARANTIE.
- LA RÉPARATION OU LE REMPLACEMENT COMME PRÉVU PAR CETTE GARANTIE EST LE RECOURS EXCLUSIF DU CONSOMMATEUR. TTE TECHNOLOGY INC. DBA TCL NORTH AMERICA NE SERA PAS RESPONSABLE DES DOMMAGES SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT DE L'UTILISATION DE CE PRODUIT OU DÉCOULANT D'UNE VIOLATION DE TOUTE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE SUR CE PRODUIT. CET AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ ET CETTE GARANTIE LIMITÉE SONT RÉGIS PAR LES LOIS DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE. SAUF DANS LA MESURE INTERDITE PAR LA LOI APPLICABLE, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER SUR CE PRODUIT EST LIMITÉE À LA GARANTIE APPLICABLE ET À LA PÉRIODE DE GARANTIE INDIQUÉE CI-DESSUS. CETTE GARANTIE EST SUSCEPTIBLE D'ÊTRE MODIFIÉE SANS PRÉAVIS. VEUILLEZ VISITER WWW.TCL.COM POUR CONSULTER LA VERSION LA PLUS RÉCENTE.

Comment la loi provinciale s'applique-t-elle à cette garantie

- Certaines provinces n'autorisent pas l'exclusion ou la limitation des dommages accessoires ou indirects, ni la limitation de la durée d'une garantie implicite, de sorte que les limitations ou exclusions ci-dessus peuvent ne pas s'appliquer à vous.
- Cette garantie vous donne des droits légaux spécifiques et vous pouvez également avoir d'autres droits qui varient d'une province à l'autre.

Si vous avez acheté votre appareil à l'extérieur du Canada ou si vous cherchez à obtenir un service de garantie à l'extérieur du Canada, cette garantie ne s'applique pas. Contactez votre revendeur pour obtenir des informations sur la garantie.

Les appels de service qui ne concernent pas une fabrication ou des matériaux défectueux ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Les coûts de ces appels de service sont à la charge exclusive de l'acheteur.